Bienvenue à l'école primaire publique de l'Être

Livret d'accueil pour l'année scolaire 2022—2023

Les horaires de l'école

6h45 8h35	Garderie du matin *(accueil périscolaire)*
Accueil dans la cour 10 minutes avant le début de la classe	
8h45 12h00	**Classe**
12h00 13h50	**Pause déjeuner** ***Début de la sieste à 13h30***
14h00 16h45	**Classe**
Temps de transition de 10 minutes après la classe pour récupérer les élèves n'allant pas à la garderie	
16h45 18h45	Garderie du soir (*accueil périscolaire)* *Après 17h00, la garderie se fait dans les locaux de l'école privée (rue Jean Janvier)*

Inscriptions

Nous accueillons les élèves dès 2 ans et demi, de la Toute Petite Section au CM2.

Pour l'inscription des nouveaux élèves, nous proposons aux parents un **rendez-vous individuel au cours duquel vous pourrez visiter l'école**, découvrir nos projets et poser toutes vos questions.

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Fiche de renseignements :
  - *Droit à l'image*
  - *Distribution comprimés d'iodure de potassium*
  - *Règlement intérieur*
  - *Fiche d'urgence*
- Justificatif de domicile
- Certificat de vaccination
- Attestation d'assurance

Cas d'un élève déjà scolarisé :

- Certificat de radiation
- Dossier scolaire, livret scolaire

N'hésitez pas à nous contacter pour convenir d'un rendez-vous.

02 99 97 00 60

ecole.0351029d@ac-rennes.fr

www.ecole-publique-saint-georges-de-reintembault.ac-rennes.fr

Ecole primaire publique de l'Etre, Rue de Longueve, 35420 Saint-Georges de –Reintembault

Restaurant scolaire

Les inscriptions à la cantine se font en ligne via le **portail familles.**

Le **portail familles** est une plateforme en ligne pour l'inscription de vos enfants à la restauration scolaire publique, à la garderie mutualisée et au centre de loisirs

Modalités d'utilisation : prendre contact avec le service enfance de la Mairie pour se procurer un identifiant permettant l'accès au portail familles.

Tarif unique : 3,90 € par repas

Pour plus d'informations :

Consulter le site internet de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault, rubrique « Enfance et Jeunesse » puis « Restauration scolaire »

Contact

nel@stgeorgesrlt.org

02 99 97 01 13
Mairie

02 99 97 18 05
Accueil périscolaire école de l'Etre

Les temps périscolaires

Le temps périscolaire comprend l'ensemble des activités qui entourent le temps scolaire.

Elles ont lieu le matin avant la classe, au moment de la pause méridienne et le soir après la classe.

Comme pour la restauration scolaire, les inscriptions se font via le **portail familles.**

Depuis le 1er septembre 2015, **la garderie est mutualisée** avec l'école privée, les enfants des deux écoles sont accueillis :

⇒ Le matin de 6h45 à 8h35 dans les locaux de l'école de l'Être

⇒ Le soir après 17h00 et jusqu'à 18h45 dans les locaux de l'école privée Ste-Thérèse

Pour plus d'informations :

Consulter le site internet de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault, rubrique « enfance et jeunesse » puis « Accueil Périscolaire »

Transports scolaires

BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

A partir du CP, les élèves peuvent utiliser les transports scolaires.

Ils desservent les communes de Saint-Georges, Le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley et Villamée.

Informations sur les dessertes et inscription sur le site internet de Breizgho.

www.breizhgo.bzh/

Quelques éléments à noter :

⇒ **Toute absence doit être signalée** : à l'avance si c'est possible en écrivant un mot dans le cahier de liaison de votre enfant, ou le matin même en cas d'absence imprévue en laissant un message sur le répondeur avant 8h45 *(dans ce cas, le repas à la cantine pourra être annulé).*

⇒ **La prise de médicaments a l'école est interdite** sauf en cas de maladie chronique. Dans ce cas, signalez nous le rapidement afin que nous vous présentions les démarches à suivre afin que nous établissions avec vous et le médecin scolaire un protocole d'accueil individualisé (PAI).

⇒ **La coopérative scolaire :** l'école est affilié à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), des rencontres sportives avec les écoles du secteur sont ainsi organisées chaque année.

⇒ **L'Association des Parents d'Elèves** organise des événements festifs, finance les sorties scolaires ou des achats bénéficiant directement aux élèves (livres pour la bibliothèque, abonnements littéraires, jeux...)